

**Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon tenue le 4 mai 2022, à 20 h,
au centre polyvalent de Pointe-à-la-Croix**

Sont présents : M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
Mme Nicole Lagacé, préfet suppléant et maire de Matapédia
M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Mme Doris Deschênes, maire de Saint-André-de-Restigouche
Mme Cynthia Dufour, maire de Saint-Alexis-de-Matapédia
M. David Ferguson, maire de Ristigouche-Partie-Sud-Est
M. Jean-Claude Landry, maire de Maria
Mme Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer
M. Ghislain Michaud, maire de Saint-François-d'Assise
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia

Aussi présent : M. David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

Sont absents : Mme Rachel Dugas, maire de Nouvelle
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

Ordre du jour de l'assemblée :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 6 avril 2022;**
- 3. Rapports financiers :**
 - 3.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS » :
 - 3.1.1 Adoption des déboursés pour le mois de mars 2022;
- 4. Sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2021-2022 – Schéma de couverture de risques;**
- 5. Politiques salariales et des conditions de travail;**
- 6. Aménagement du territoire – certificats de conformité :**
 - 6.1 Certificat de conformité zonage Escuminac (2022-003);
 - 6.2 Certificat de conformité zonage Ristigouche-Partie-Sud-Est (2022-002);
 - 6.3 Certificat de conformité zonage Pointe-à-la-Croix (22-378);
- 7. Fonds d'engagement social éolien (FES) :**
 - 7.1 Recommandations du comité d'analyse Boralex;
- 8. Ressources humaines – confirmation des embauches;**
- 9. Autorisation de signature du PIIRL avec le MTQ;**
- 10. Fonds de développement culturel :**

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

10.1 Recommandations du comité d'analyse;

11. Correspondance;

12. Période de questions;

13. Levée de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 4 mai 2022*. 1 page.

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-616

D'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 6 avril 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC – 6 avril 2022*. 20 pages.

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-617

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 6 avril 2022.

3. Rapports financiers

3.1 Activités « Fonctionnement MRC », « FLI » et « FLS »

3.1.1 Adoption des déboursés pour le mois de mars 2022

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapports financiers*. 31 mars 2022. 28 pages.

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-618

D'adopter les déboursés pour le mois de mars 2022.

Init. du préfet _____

Init. du gref.-très. _____

4. Sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2021-2022 – Schéma de couverture de risques

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Rapport annuel d'activités – SCR*. 2021. 3 pages.

Résolution n° CMRC-2022-05-04-619 concernant l'adoption du rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC Avignon doit produire le rapport annuel d'activités 2021 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de prévention incendie;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT qu'une copie du rapport annuel d'activités du service de prévention incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées au ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-619

Que le conseil de la MRC Avignon accepte le rapport d'activités de son service de prévention incendie pour l'année 2021, et qu'une copie de celui-ci et de la présente résolution soit acheminée au ministère de la Sécurité publique.

Extrait de résolution : Mathieu F-Dufour, préventionniste (pour suivi)

Copie conforme : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier

5. Politiques salariales et des conditions de travail

Documents déposés :

MRC AVIGNON. *Politique de rémunération des employés*. Date N/D. 4 pages.

MRC AVIGNON. *Politique de conditions de travail des employés de la MRC Avignon*. 2022. 35 pages.

Résolution n° CMRC-2022-05-04-620 concernant l'adoption des politiques salariales et des conditions de travail de la MRC Avignon

CONSIDÉRANT le processus de révision des politiques liées à la gestion et l'encadrement des ressources humaines;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

CONSIDÉRANT la proposition de rationalisation et de fusion des différentes politiques ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les employés en mars 2022 et entérinée par le conseil en avril 2022;

CONSIDÉRANT les projets de Politique de rémunération automatique et de Politique de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Jean-Claude Landry
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-620

Que la MRC Avignon :

- Abroge la politique de rémunération en vigueur au 31 décembre 2021;
- Adopte la nouvelle Politique de rémunération automatique déposée ce 4 mai 2022;
- Abroge la Politique sur l'utilisation et convocations Doodle 2018-03;
- Abroge les politiques 2019-03 sur les vacances annuelles et 2018-01 sur le kilométrage et les déplacements;
- Abroge la politique des conditions de travail en vigueur le 31 décembre 2021;
- Adopte la nouvelle Politique de relations de travail déposée ce 4 mai 2022 incluant les annexes.

Que la direction générale diffuse les nouveaux documents et assure leur application.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

6. Aménagement du territoire

6.1 Certificat de conformité zonage Escuminac (2022-003)

Document déposé :

MUNICIPALITÉ D'ESCUMINAC. *Résolution 2021-04-008 – Règlement 2022-003*. 22 avril 2022. 163 pages.

Résolution n° CMRC-2022-05-04-621 concernant un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le règlement n° 2022-003

CONSIDÉRANT le règlement n° 2022-003 de la municipalité d'Escuminac;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Il est PROPOSÉ par : Ghislain Michaud
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-621

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité d'Escuminac pour le *Règlement n° 2022-003 – Règlement de zonage modifiant le règlement de zonage 2021-003 corrigeant l'introduction de l'article « 6.5 Projets d'ensemble »,* adopté suivant la résolution 2021-04-008 le 22 avril 2022.

Extrait de résolution : Hervé Esch, directeur général et greffier-trésorier, municipalité d'Escuminac et Laurent Nadeau, aménagiste

6.2 Certificat de conformité zonage Ristigouche-Partie-Sud-Est (2022-002)

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST. *Résolution 2022-04-009 – Règlement 2022-002.* 12 avril 2022. 162 pages.

Résolution n° CMRC-2022-05-04-622 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour le règlement n° 2022-002

CONSIDÉRANT le règlement n° 2022-002 de la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-622

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est pour le *Règlement n° 2022-002 – Règlement de zonage modifiant le règlement de zonage 2021-003 corrigeant l'introduction de l'article « 6.5 Projets d'ensemble »,* adopté suivant la résolution 2022-04-009 le 12 avril 2022.

Extrait de résolution : Hervé Esch, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est et Laurent Nadeau, aménagiste

6.3 Certificat de conformité zonage Pointe-à-la-Croix (22-378)

Document déposé :

MUNICIPALITÉ DE POINTE-À-LA-CROIX. *Règlement 22-378.* 11 avril 2022. 4 pages.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution n° CMRC-2022-05-04-623 concernant un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le règlement n° 22-378

CONSIDÉRANT le règlement n° 22-378 de la municipalité de Pointe-à-la-Croix;

CONSIDÉRANT les articles 137.1 à 137.8, de la L.A.U.;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-623

Que la MRC Avignon délivre un certificat de conformité à la municipalité de Pointe-à-la-Croix pour le *Règlement 22-378 modifiant le règlement de zonage 21-369*, adopté suivant la résolution du 11 avril 2022.

Extrait de résolution : André Carrier, directeur général et greffier-trésorier, municipalité de Pointe-à-la-Croix et Laurent Nadeau, aménagiste

7. Fonds d'engagement social éolien (FES)

7.1 Recommandations du comité d'analyse Boralex

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Boralex – recommandations du comité d'analyse*. 4 mai 2022. 1 page.

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-624

Que la MRC Avignon adopte les recommandations du comité d'analyse Boralex en référence au document déposé.

Extrait de résolution : Aude Buévoz, agente de développement et Nancy Gauvin, adjointe administrative

8. Ressources humaines – confirmation des embauches

Résolution n° CMRC-2022-05-04-625 concernant la confirmation d'embauche de Marie-Claire Larocque, Gabriel Lambert-Rivest, Marc-Anthony Barriault et Jisca Tremblay

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les processus de dotation des postes à pourvoir réalisés au courant des derniers mois et les sélections effectuées;

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-625

Que la MRC Avignon confirme l'embauche des personnes suivantes :

- Marie-Claire Larocque, assistante jardin
- Gabriel Lambert-Rivest, assistant jardin
- Marc-Anthony Barriault, conseiller aux entreprises
- Jisca Tremblay, inspectrice municipale

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de résolution : Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

9. Autorisation de signature du PIIRL avec le MTQ

Résolution n° CMRC-2022-05-04-626 concernant l'autorisation de signature du PIIRL avec le MTQ

CONSIDÉRANT la demande déposée au MTQ en 2021;

CONSIDÉRANT l'acceptation du plan de travail détaillé du projet;

CONSIDÉRANT la réception d'une entente à intervenir entre le MTQ et la MRC Avignon laquelle encadrera la réalisation du projet et son financement;

CONSIDÉRANT que le projet d'entente est conforme à la demande déposée;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-626

Que le conseil de la MRC Avignon autorise le préfet, Mathieu Lapointe et le directeur général et greffier-trésorier, David Bourdages, à signer ladite entente.

10. Fonds de développement culturel

10.1 Recommandations du comité d'analyse

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Recommandations du comité d'analyse*. 4 mai 2022. 1 page.

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____

Résolution n° CMRC-2022-05-04-627 concernant l'adoption des recommandations du comité culturel

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté la politique culturelle de la MRC le 19 janvier 2022 (CMRC-2022-01-19-530);

CONSIDÉRANT que les trois demandes de financement déposées à la MRC atteignent les objectifs de l'entente de développement culturel et proposent des actions concrètes pour le développement culturel de notre territoire;

CONSIDÉRANT que ces trois demandes déposées ont été recommandées par le comité culturel du 24 mars 2022 et par la suite, par le comité de préanalyse de la MRC et qu'elles sont dûment appuyées par les partenaires du milieu;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

CMRC-2022-05-04-627

Que la MRC Avignon entérine les recommandations du comité et accorde un montant de 3190 \$ pour la réalisation de ces trois projets, soit : *Sortons saluer le printemps*, *Le cas « Joé Ferguson »* et *« Mémoires vives »* et que ce montant provienne de l'entente de développement culturel.

Extrait de résolution : Johanne Poulin, chargée de projets – Plan de bien-être collectif, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

11. Correspondance

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé de la correspondance*. 4 mai 2022. 14 pages.

Un appui à la MRC de l'Érable sera fait par la MRC Avignon lors de la réunion du 1^{er} juin concernant les enjeux environnementaux et la fiscalité municipale.

12. Période de questions

13. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
Que l'assemblée soit levée.

CMRC-2022-05-04-628

Le préfet
Mathieu Lapointe

Le directeur général et greffier-trésorier
David Bourdages

Init. du préfet _____

Init. du greff.-très. _____